



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de l'INHESJ

Question écrite n° 23954

Texte de la question

M. Louis Aliot interroge M. le Premier ministre sur la fermeture de l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ). Le 4 octobre 2019, le Premier ministre Philippe a unilatéralement décidé de la suppression de l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice. Lié à l'Institut des hautes études de défense nationale, dont il partage le même mode de fonctionnement, l'INHESJ proposait des formations de haut niveau pour les cadres exerçant dans le domaine de la sécurité. Ce lieu de débat offrait aux acteurs de la sécurité un cadre neutre et transversal à même de leur permettre de mieux analyser les problématiques de leurs métiers. Il possédait aussi un volet de travaux d'études et de recherches et l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, dont les études faisaient autorité. Le sociologue de la police, Sébastien Roché estime que « la dernière porte se referme ». Plus que jamais importantes dans la mondialisation, en témoignent le terrorisme et le trafic de drogue, les questions de sécurité semblent ne pas avoir l'attention pleine et entière du Gouvernement. En effet, les pouvoirs publics se privent volontairement d'un lieu de réflexion et d'échange essentiel, alors qu'ils auraient le plus grand besoin de s'ouvrir à des approches innovantes extérieures susceptibles de nourrir leur réflexion. Pareillement menacé, l'IHEDN survivra encore une ou deux années de plus mais son sort semble en suspens. Il lui demande d'expliquer la suppression de l'INHESJ et de confirmer que l'IHEDN ne sera pas lui aussi fermé.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23954

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9301

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)